

La réhabilitation des paysages du Parc archéologique et paysager de la Vallée des temples d'Agrigente,

Parc archéologique et paysager de la vallée des temples d'Agrigente

Département des biens culturels et de l'identité sicilienne

Le projet de réhabilitation paysagère est le fruit d'une collaboration entre partenaires publics et privés dans le cadre naturel extraordinaire de la Vallée des temples d'Agrigente. Inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1997, la Vallée des temples abrite l'un des plus grands ensembles archéologiques de la Méditerranée. Le site est entouré d'un paysage agricole d'une rare beauté, composé principalement d'amandiers et d'oliviers séculaires. Dans un souci de développement durable des ressources, les autorités du parc ont coordonné les actions des partenaires publics et privés, recréant des produits traditionnels de haute qualité et rappelant les pratiques agronomiques de l'ancienne tradition sicilienne. Elles ont souhaité combiner production, protection et mise en valeur du territoire, grâce également au rétablissement d'une importante infrastructure tel l'ancien chemin de fer des Temples. Le projet combine ainsi connaissance, coopération, développement, protection et réalisation.



Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a attribué une mention spéciale pour « Le développement durable et la réinsertion sociale » du Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage pour la 5^e session du Prix 2016-2017 aux auteurs du projet. « La réhabilitation des paysages du Parc archéologique et paysager de la Vallée des temples d'Agrigente » constitue un excellent exemple d'articulation entre la valorisation d'œuvres archéologiques reconnues à l'échelle internationale et le développement d'une économie agraire innovante, fondée sur des savoirs anciens. Grâce à des voies d'accès restaurées, la société locale ainsi que de nombreux visiteurs peuvent profiter de ce site exceptionnel, appréciant son paysage et les produits locaux de grande qualité.